



**Les agents du service Evaluation Accompagnement APA/PCII du Département de Vaucluse portent haut leur revendication de bénéficier du CTI SEGUR au même titre que les agents des Directions Action Sociale et Enfance Famille.**

Leurs missions d'orientations, d'évaluations et d'accompagnements auprès de publics vulnérables s'inscrivent dans l'accompagnement médico-social. Cette différence de traitement est une véritable injustice. À formation égale, à grade égal, sachant que leurs missions sont prioritairement axées sur l'évaluation et l'accompagnement médico-social, il apparaît insensé qu'ils soient exclus de la revalorisation prévue dans le cadre du Décret SEGUR, la circulaire du 10 novembre 2022 le permettrait pourtant.

Il est du devoir de l'autorité territoriale de tenir compte du fait que c'est bien sur le terrain, dans leurs interventions, dans les associations, dans les structures de soins hospitaliers et médico-sociales, dans les EDeS que la majorité d'entre eux ont acquis et développé leurs expériences pour les mettre au profit de la compensation de divers handicaps. Ces professionnels du fait de cette différence de traitement, du manque de reconnaissance que cela traduit, se questionnent sur leur avenir au Département, il serait catastrophique de les perdre. L'attractivité et la reconnaissance des fonctions doivent se traduire par une augmentation de la rémunération d'autant plus fortement dans la situation d'inflation actuelle. L'évaluation et l'accompagnement des personnes âgées et du Handicap relèvent d'une expertise complexe qui nécessite des compétences spécifiques. Les réponses partenariales aux besoins se complexifient et nécessitent un accompagnement plus long et une connaissance fine des problématiques et projets à constituer. Les demandes des agents sont légitimes et sensées. Nous attendons qu'elles soient prises en compte et qu'une réelle revalorisation leur soit proposée.

Une première victoire suite aux mobilisations a permis que la NBI QP soit attribuée à quelques uns. Cependant les assistants administratifs ne bénéficient pas comme leurs collègues travaillant en EDeS de NBI, il paraît nécessaire de remédier à cette différence de traitement. Dans un courrier adressé aux agents au mois de juin, le DGS s'est engagé à apporter aux agents une réponse concernant les conditions de l'extension du CTI aux professionnels de la Direction de l'Autonomie la question devait être tranchée au plus tard fin septembre. **A ce jour aucune réponse.** Nous rappelons que le Département de Vaucluse est le seul de la région PACA à ne pas avoir étendu le CTI à la Direction de l'Autonomie.

Les agents sont plus que jamais déterminés à aller au bout de leur combat pour une juste reconnaissance. Nous appelons dès aujourd'hui à la solidarité la plus large de l'ensemble des agents du secteur social et médico-social et n'oublions pas les avancées qui restent à venir concernant la MDPH.



**RDV le 6 octobre 2023 8H30/12H**

**Devant l'hôtel du Département pendant l'Assemblée Départementale.**

Après plus d'un an de mobilisations et d'interpellations, la détermination des agents a fini par payer 🍌

Hier soir nous avons eu les agents au téléphone qui venaient de recevoir des appels et mails de leurs cadres les informant que la Présidente venait de signer l'élargissement du CTI aux infirmiers et travailleurs sociaux PA/PH et MDPH.

Ce matin pour aller au bout de leur démarche, une Délégation est venue représenter l'ensemble des agents concernés afin de l'annoncer à la presse.

Nous avons directement interpellé la Présidente du Département après la séance publique, c'est confirmé, **VICTOIRE !!!!!**

Entre la NBI Quartiers prioritaires et le Complément de Traitement Indiciaire (SEGUR) Cela représente près de 400 euros mensuel de revalorisation indiciaire.

Victoire aussi pour les agents Administratifs PA/PH et MDPH qui obtiennent enfin la NBI au même titre que leurs collègues des EDeS avec rétroactivité au 1er janvier 🍌